



AVIS PUBLIC

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 22 octobre 2019 à 19h30 en la salle du conseil municipal située au 601, chemin de la Gare à Ivry-sur-le-Lac (Qc) J8C 2Z8, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogation mineures suivantes :

1. DM-2019-0009 :

Adresse : 586, chemin du Lac-de-la-Grise

Lot(s) : 28C-112, rang 5, Canton de Beresford

Objet : Permettre l'aménagement d'une galerie à 12,44 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit une distance minimale d'implantation d'au moins 15 mètres.

2. DM-2019-0010 :

Lot(s) : 30B-66 P, rang 5, Canton de Beresford

Objet : Permettre la reconstruction d'un abri à bateau avec une toiture à deux versants, alors que le règlement de zonage 2013-060 prescrit que le toit du nouveau bâtiment doit avoir les mêmes caractéristiques architecturales que le toit de l'abri à bateau qu'il remplace (toit plat).

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

Donné à Ivry-sur-le-Lac, le 3 octobre 2019

Josiane Alarie
Directrice générale et secrétaire-trésorière